



Le 8 juillet 2008/DG/mh

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL DE FACULTE  
DU 14 MAI 2008**

---

Titulaires présents

Mme S. Lammar, présidente, M. D. Schwarz vice-président.  
Mmes M. Baddeley, U. Cassani, MM. A. Flückiger, B. Foëx, M. Hottelier,  
N. Jeandin, M. Sassoli, T. Tanquerel.  
MM. A. Alberini, Y. Benhamou, Mme V. Junod, MM. A. Soma, M. Toral.  
Mme S. Ferreira M. A. Flückiger, Mme V. Zeli.  
Mme N. Crausaz, M. B. Devoucoux.

Suppléants présents

Mmes G. Castracane, Y. Saïdi.  
Mme N. Trunk.

Assistent avec voix consultative

MM. C. Bovet, doyen, D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari  
Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

Mme C. Zbinden, M. B. Winiger.

---

En préambule, la présidente propose que l'addendum soit glissé sous le point 4bis intitulé "plan d'études 2008-2009", et non pas 3bis comme annoncé initialement, car il concerne l'année 2008-2009. L'ordre du jour est accepté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2008

***Le relevé de décisions est approuvé.***

2. Modifications du règlement d'études de la Faculté (art. 17bis nouveau) : inscriptions aux enseignements et aux examens

Le prof. T. Tanquerel présente la problématique ainsi que la proposition de modifications du règlement d'études de la Faculté concernant respectivement "l'inscription aux enseignements et aux examens" (art 17 bis du RE – nouveau), et l'entrée en vigueur du règlement d'études (RE) et de ses modifications (art. 49 - nouvelle teneur al.2). Il est proposé par la même occasion d'abroger les dispositions actuelles d'entrée en vigueur, soit les articles 55 et 56.

En synthèse :

- maintien d'une procédure d'inscription aux examens en plus de l'inscription aux cours, tout en prévoyant que l'inscription aux examens ne peut se faire que pour les cours auxquels l'étudiant est dûment inscrit;
- obligation faite aux étudiants d'indiquer lors de leur inscription aux examens, quels examens ils entendent présenter dans le cadre de leur plan d'études et quels examens doivent faire l'objet d'une simple attestation, étant entendu qu'un examen présenté en vue d'une attestation ne pourra en aucun cas être validé dans le cadre d'un plan d'études;
- inscription automatique (sans possibilité de désistement), pour une deuxième tentative à la prochaine session, d'un candidat inscrit à un examen qui ne se présenterait pas à celui-ci.

Le Conseil de Faculté **approuve, à l'unanimité moins une abstention**, l'adaptation du règlement d'études (art. 17 bis, 49 nouvelle teneur, abrogation des art. 55 et 56) dans le sens et la rédaction qui sont proposés.

### 3. Plan d'études 2007 -2008 de la Faculté

- *demande d'un examen oral bilingue (français / anglais au choix) du cours de "Droit anglo-américain"*

Le doyen, C. Bovet, explique que ce cours, faisant l'objet d'un examen oral, est donné en commun par les profs T. Kadner et A. Tettenborn (prof. invité). Il précise que l'examen sera maintenu sous la forme orale, et que les étudiants pourront choisir de s'exprimer en français ou en anglais, étant entendu que les questions, elles, seront rédigées voire posées en anglais par les enseignants. Il ne sera pas possible non plus de commencer l'examen en français et de le terminer en anglais ou l'inverse. La langue doit être déterminée au début de l'examen.

***La demande d'un examen oral bilingue (français / anglais au choix) du cours de "Droit anglo-américain" est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.***

### 4. Plan d'études 2008 - 2009 de la Faculté

- *introduction de nouveaux cours en droit international*

Le doyen annonce que quelques nouveaux enseignements en droit international devront encore être introduits dans le plan d'études 2008-2009, en rapport avec la nomination en cours d'un nouveau professeur en droit international. Compte tenu des délais très serrés, le doyen demande au Conseil de Faculté qu'une délégation soit accordée dans ce sens au Collège des professeurs ou au Conseil décanal pour arrêter ces nouveaux enseignements une fois la procédure de nomination suffisamment avancée.

***Le Conseil de Faculté, à l'unanimité, approuve l'introduction de ces nouveaux enseignements et donne délégation au Collège des professeurs ou au Conseil décanal, pour arrêter ces enseignements.***

- demande de transformation de l'examen oral du cours à option (baccalauréat et maîtrise) "L'entreprise, du point de vue économique et juridique" en un examen écrit

Le doyen explique que du fait du nombre élevé d'étudiants (> 130), le prof. H. Peter a demandé à ce que l'examen soit transformé en un examen écrit. Les étudiants réagissent en relevant que le fait de transformer des examens oraux en examens écrits, surtout si ceux-ci ont lieu lors de la session des écrits, fait que leur programme devient de plus en plus chargé et qu'ils se retrouvent parfois avec deux ou trois examens le même jour. Les étudiants s'inquiètent également de manière générale de la tendance de ces dernières années consistant à transformer de plus en plus souvent des examens oraux en examens écrits, ce qui risque de dénaturer le principe même de l'exercice. De ce fait, cette "solution" n'en est pas une aux yeux des étudiants. Le doyen est bien conscient de ce problème, mais malheureusement, pour l'instant, aucune autre solution ne peut être trouvée. Il rappelle que Palexpo est louée pour une période définie, qu'il n'y a pas – a priori - à Genève d'autre espace suffisamment approprié pour organiser ces examens, et que tous les examens écrits doivent être placés pendant cette période.

***La demande est approuvée par 12 oui, 5 non et 5 abstentions.***

- 4<sup>bis</sup> Demande de transformation de l'examen oral du cours à option "Droit pénal international et entraide internationale en matière pénale" en un examen écrit

Cette demande basée sur les mêmes motifs que la demande précédente déclenche la même discussion que celui du point précédent.

***La demande est approuvée par 10 oui, 5 non et 7 abstentions.***

5. Calendrier universitaire : examens mai – juin 2009 (450<sup>ème</sup> UNIGE)

Le doyen rappelle qu'en raison du 450<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université de Genève, les cours à la Faculté se termineront exceptionnellement le 15 mai 2009; de ce fait, et pour pouvoir organiser l'ensemble des examens, le début de la session devra impérativement être avancée au samedi 16 mai 2009. La Faculté a pris toutes les dispositions dans ce sens, y compris en termes de location de salles à Palexpo. Cette situation exceptionnelle privera malheureusement les étudiants et les enseignants de la Faculté de droit de deux semaines de cours sur le semestre de printemps 2009.

Il résulte en effet qu'il est impossible de placer dans une période comprenant à la fois le *dies academicus* du 5 juin 2009 et le lundi de Pentecôte, le 1er juin 2009, les 11 jours d'examens écrits de notre Faculté (bachelor 1 et 2 et master). A cela s'ajoute un arrêt très récent du Tribunal fédéral, en relation avec l'organisation d'examens le samedi et qui complique encore plus grandement la tâche.

6. Certificat de formation continue en compliance management

- approbation du plan d'études 2009 et amendements au règlement d'études

Il s'agit ici d'approuver le règlement d'études ayant subi quelques légères réadaptations, notamment au niveau de la terminologie. Le plan d'études réajuste également le nombre d'heures de certains modules.

Le prof. L. Thévenoz informe que la clause d'entrée en vigueur (art. 11) telle qu'elle figure dans le document présenté ce jour doit encore être adaptée aux nouvelles exigences du rectorat en la matière, et il conviendra d'appliquer par anticipation l'article 49 – nouvelle teneur al. 2 du RE de la Faculté qui énonce un principe général d'entrée en

vigueur, et qui prévoit que "... sauf dispositions transitoires particulières, les modifications du règlement entrent en vigueur au début du semestre qui suit leur adoption ...".

La rédaction de l'article 11 du règlement d'études du certificat sera modifiée dans ce sens.

***Le plan d'études 2009 et amendements au règlement d'études du certificat de formation continue en compliance management sont approuvés à l'unanimité.***

7. Baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI) : modifications du règlement d'études 2008-2009

Le doyen explique que le règlement d'études a subi quelques modifications mineures n'entraînant aucun changement important au niveau du contenu.

***Les modifications du règlement d'études du baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI) sont approuvées à l'unanimité.***

8. Page internet du Conseil de Faculté

Mme S. Ferreira a adressé un courrier au doyen pour demander l'ouverture d'un site internet à l'usage du Conseil de Faculté. Ce site permettrait de faire le lien avec la communauté universitaire qui ne participe pas aux séances du Conseil; il permettrait par exemple de présenter les membres du Conseil, d'afficher l'ordre du jour et le procès-verbal. Mme S. Ferreira précise que cette page ne serait pas la page des étudiants, mais bien celle du Conseil de Faculté, par contre il est admis que ce serait principalement les étudiants qui en auraient l'utilité. Elle précise également qu'il ne s'agirait pas d'un forum; il conviendrait cependant d'envisager un moyen de communication via une adresse e-mail; enfin ce projet n'est pas exclusif de tout autre mode de communication, en particulier par voie d'affichage comme c'est le cas actuellement.

Le doyen confirme que le décanat soutient cette demande. Par contre, il précise que les modalités doivent encore être examinées de façon à ce que, notamment, le site ne puisse pas être la proie de "piratage". Mme S. Ferreira précise que le projet proposé envisage deux personnes responsables, une personne pour le contenu des pages et une autre personne responsable technique. Ces deux personnes auraient un mandat d'une durée limitée, de deux ans renouvelable. Mme S. Ferreira se déclare prête à s'investir et à participer activement à la mise en œuvre de ce projet. Afin de garantir la sécurité, une adresse e-mail pourrait être créée. Mme S. Ferreira se chargerait de relever les e-mails et de transmettre au bureau les demandes adéquates.

***Cette proposition est approuvée à l'unanimité.***

9. Divers et communications

Le prof. T. Tanquerel informe qu'une conférence-débat intitulée "La Constituante mode d'emploi" aura lieu le jeudi 8 juin à 20h. à Uni Mail salle R208.

Le doyen informe que la leçon d'adieu du prof. C.-N. Robert aura lieu le 4 septembre 2008.

Le prof. M. Baddeley annonce qu'une journée de droit civil consacrée à "la planification du patrimoine" est organisée le 5 septembre 2008; cette journée sera dédiée au prof. A. Bucher.

La séance est levée à 18h05.